

AFFAIRE N° 14/14. - Autorisation de passer un contrat avec l'A. R. E. S. S.
pour la gestion des garderies construites par cet organisme.
Désignation des représentants de la Commune au Comité de Gestion.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'ASSOCIATION REUNIONNAISE d'EDUCATION SANITAIRE et SOCIALE (A.R.E.S.S.) a commencé la construction de deux garderies d'enfants à la Petite Ile et aux Camélias, sur des terrains appartenant à la Commune.

Ces locaux seront mis à la disposition de la Commune, sous la surveillance d'un Comité de Gestion, regroupant des représentants de la Commune, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, de l'Association Réunionnaise d'Education Sanitaire et Sociale, de l'Education Nationale, des familles concernées, sous la présidence de Monsieur le Maire de Saint-Denis.

Le fonctionnement se fera suivant le système adopté pour la garderie du Chaudron, la D. A. S. S. donnant 350 Frs CFA par jour et par enfant.

Je vous demande donc l'autorisation de signer les conventions par lesquelles l'A. R. E. S. S. met à la disposition de la Commune les locaux des garderies des Camélias et de la Petite Ile.

Je vous demande aussi de bien vouloir désigner deux de vos membres pour faire partie du Comité de Gestion. Ces deux conseillers pourraient être choisis parmi Madame FUTHAZAR, Messieurs NANDO, TANDRYA et NATIVEL.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.
Madame FUTHAZAR et Monsieur NATIVEL sont désignés pour être les représentants de la Commune de Saint-Denis au sein du Comité de Gestion.

§

§

§